

ACADÉMIE DE RENNES



CGT
ENSEIGNEMENT PRIVÉ
06 85 26 46 36
acad.rennes@cgt-ep.org



CGT
Educ'ACTION
06 33 10 45 06
rennes@cgteduc.org

M. Emmanuel Ethis
Recteur de l'Académie de Rennes
96, rue d'Antrain
35 000 RENNES

Équipement des AESH de l'Académie en période de Covid-19

Brest, le 17 novembre 2020

Monsieur le Recteur,

Nous nous permettons de vous solliciter afin d'apporter une réponse aux demandes récurrentes des AESH de l'Académie de Rennes.

La situation de ces personnels est en effet exceptionnelle et se doit d'être traitée comme telle.

Depuis le début de la crise sanitaire, les AESH ont été présent-es auprès des élèves en situation de handicap ; c'est toujours le cas en cette période de confinement.

Les conditions d'exercice de cette profession entraînent de fait que ces collègues travaillent au contact direct des élèves suivis. Cet état de fait est problématique à plusieurs titres :

- Les AESH suivent très généralement plusieurs élèves, dans plusieurs classes, plusieurs niveaux voire plusieurs établissements. Ils et elles sont donc à la fois vecteurs de contamination et plus exposés que les autres personnels au risque de contamination.
- La distanciation physique est impossible au vu de l'activité exercée. Il est nécessaire de parler très près de l'élève, de partager son matériel scolaire, d'accepter les contacts tactiles par des enfants qui en ont besoin et ne supportent pas forcément le port du masque. Les AESH sont donc, là aussi, plus directement exposés que les autres personnels.

Malgré cette forte exposition, l'équipement individuel proposé aux AESH consiste en des masques en tissu alors que les études prouvent qu'il s'agit de protection à l'efficacité moindre que les masques chirurgicaux de type 2. Les AESH ne s'y trompent pas et une forte proportion d'entre elles portent ces masques de type 2.

Le coût de ces équipements n'est pas négligeable : la rémunération des AESH est très faible. Cet état de fait est aggravé par les temps incomplets que subissent nos collègues. Nous rappelons que cela classe ces rémunérations entre le seuil d'extrême pauvreté (716€) et le seuil de pauvreté (1063€).

Au vu de cette situation, la CGT Educ'Action et la CGT-EP demandent que les employeurs (Rectorat ou lycées mutualisateurs) équipent chaque AESH des protections *a minima* nécessaires, à savoir 2 masques chirurgicaux de type 2 par jour dès les jours à venir et jusqu'à ce que la situation sanitaire ne l'exige plus.

Au-delà de l'ensemble des revendications que portent nos organisations auprès du Ministère et dans l'attente qu'elles y soient étudiées, vous comprendrez que cet équipement constitue une urgence. Nous sollicitons donc une réponse rapide de la part de vos services.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous portez à ce dossier sensible, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos meilleurs sentiments

Jacques VAESKEN
Pour la CGT Educ'Action
Secrétaire académique
Élu CTA

Pascale PICOL
Pour la CGT-Enseignement privé
Secrétaire académique
Élue CCMMEP